



INTERCOMMUNALITÉ



FAISONS CONNAISSANCE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS (CCBA)

Qu'est-ce qu'une intercommunalité ?

Une intercommunalité est une structure administrative qui permet à plusieurs communes de se regrouper au sein d'un établissement public pour élaborer des projets communs et gérer ensemble certains services publics.

Elle dispose d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, ce qui lui permet de lever l'impôt, de recruter du personnel et de gérer des services publics locaux.

En France, ces structures portent le nom d'EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

Le périmètre de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) :

Issue de la fusion en 2017 des communautés de communes du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas réunit 28 communes et 42 000 habitants. Autour d'Aubenas, ville centre, elle s'étend de Vinezac à Mézilhac et de Vesseaux à Lentillères.

Objectifs et compétences :

L'intercommunalité a été créée pour éviter l'éparpillement des moyens et favoriser la solidarité entre les territoires. Elle exerce des compétences qui lui sont transférées par les communes membres. Ses domaines d'action principaux sont :

Les compétences obligatoires fixées par la loi :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Développement économique et promotion du tourisme
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Mutualisation / services aux communes

La CCBA propose aux communes qui le souhaitent :

- Un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols
- Un service Marchés Publics
- Un service mutualisé de remplacement de secrétaire de Mairie

Les compétences supplémentaires de la CCBA données/transférées par les communes :

- Aménagement et entretien de la voirie intercommunale
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Déplacements et mobilités
- Equipements culturels, sportifs et de loisirs reconnus d'intérêt communautaire
- Actions sociales d'intérêts communautaires (crèches...)
- France Services
- Gestion de SPANC
- Communication électronique
- Aérodrome
- Actions d'animation...

Le Conseil Communautaire de la CCBA : 56 conseillers

Le conseil communautaire règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence, en application du principe de spécialité.

Le conseil communautaire doit se réunir au moins une fois par trimestre.

Le Président :

Le Président dirige l'exécutif de l'intercommunalité, il est élu par l'ensemble des conseillers communautaires.

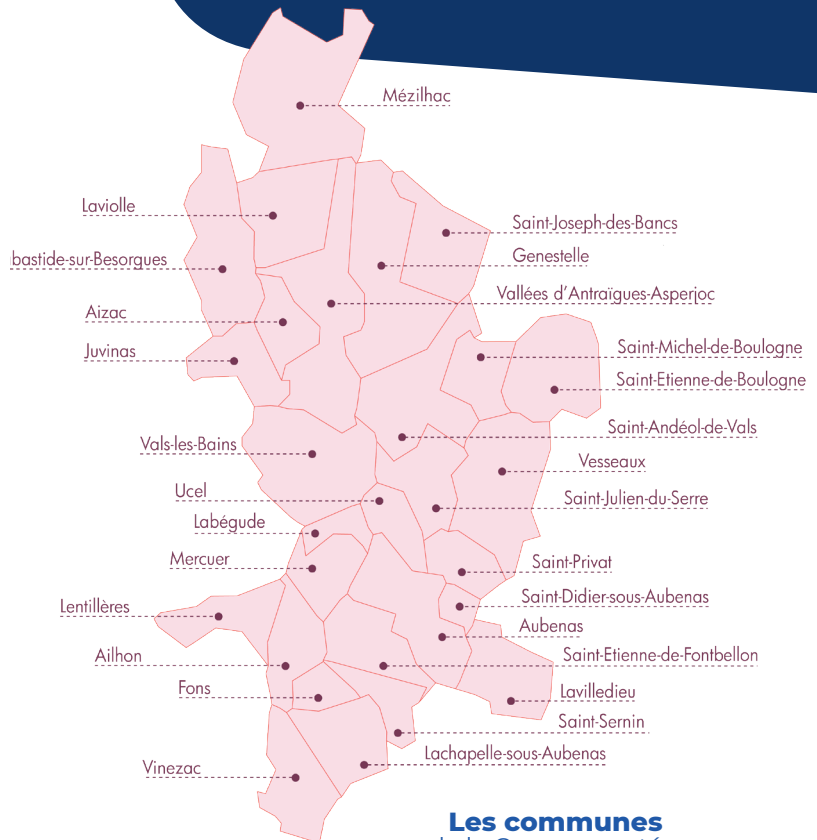
Le bureau communautaire :

Il est composé du Président et de 10 Vice-Présidents. Marie-France Martin, conseillère municipale à St-Étienne-de-Fontbellon et 7^e Vice-Présidente en charge de :

- Médiathèque
- Réseau de lecture publique
- Commande publique et mutualisation

Financement :

L'intercommunalité dispose de son propre budget, alimenté par la fiscalité locale (qu'elle lève auprès des entreprises et des ménages) et par les dotations de l'État.

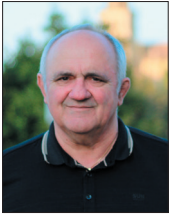


Les communes de la Communauté de communes du bassin d'Aubenas

Vos élus



ROUX Philippe
Maire



CORTIAL Patrick
1^{er} adjoint



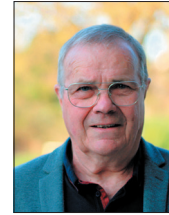
PERRIER Bernadette
2^e adjoint



MATHON Sébastien
3^e adjoint



LIOUTIER Pascale
4^e adjoint



ALLIX Jean-Marie
5^e adjoint



CADET Dominique
6^e adjoint



MAZON Élisabeth
Conseillère municipale



RECCHIA Dominique
Conseiller municipal



BARBAROUX Sylvie
Conseillère municipale



BOIRON Yves
Conseiller municipal



CHARRE Béatrice
Conseillère municipale



COMPÈRE Philippe
Conseiller municipal



DUCHAMP Aurora
Conseillère municipale



FARJON Philippe
Conseiller municipal



FULACHIER Sylvain
Conseiller municipal



GONTHIER Erwan
Conseiller municipal



MARTIN Marie-France
Conseillère municipale



MAZET Caroline
Conseillère municipale



MOURARET Sophie
Conseillère municipale



NEGRE Grégory
Conseiller municipal



OZIL Christine
Conseillère municipale



ROURE Florian
Conseiller municipal



Aurélien BOUDON
Conseiller municipal
remplaçant



Isabelle TAUPENAS-TRELLU
Conseillère municipale
remplaçante

COMMISSIONS	RESPONSABLES	RESPONSABLES DÉLÉGUÉS	MEMBRES
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC - MATERIEL	Jean-Marie ALLIX		Philippe COMPÈRE - Erwan GONTHIER - Marie-France MARTIN Dominique RECCHIA - Florian ROURE
VOIRIE - PLACES PUBLIQUES - CIMETIERE	Patrick CORTIAL		Florian ROURE - Philippe COMPÈRE - Sylvain FULACHIER - Grégory NÈGRE
SPORT ET ASSOCIATIONS	Patrick CORTIAL		Béatrice CHARRE - Dominique RECCHIA - Yves BOIRON - Sylvain FULACHIER
URBANISME - MOBILITE	Sébastien MATHON		Erwan GONTHIER - Pascale LIOUTIER - Yves BOIRON - Philippe FARJON Grégory NÈGRE - Florian ROURE
AFFAIRES SCOLAIRES - PETITE ENFANCE - AFFAIRES SOCIALES - JEUNESSE	Bernadette PERRIER	Elisabeth MAZON	Sylvie BARBAROUX - Caroline MAZET - Dominique CADET Béatrice CHARRE - Christine OZIL - Sylvain FULACHIER
ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE - CADRE DE VIE - COMMUNICATION	Pascale LIOUTIER		Sophie MOURARET - Aurora DUCHAMP - Dominique CADET Caroline MAZET
CEREMONIES FESTIVITES - CULTURE	Dominique CADET		Sophie MOURARET - Élisabeth MAZON - Bernadette PERRIER Sylvie BARBAROUX - Sylvain FULACHIER - Christine OZIL Marie-France MARTIN
SECURITE - TRANQUILITE PUBLIQUE - OFFRE DE SOINS - MEDIATION ET GESTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS	Philippe ROUX	Dominique RECCHIA Dominique CADET	Yves BOIRON - Sébastien MATHON - Christine OZIL - Sylvain FULACHIER Erwan GONTHIER - Grégory NÈGRE - Patrick CORTIAL
REGULARITE DES LISTES ELECTORALES			Philippe FARJON Car 1 seule liste : La commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance
FINANCES - BUDGET - RH - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE DE PROXIMITE	Philippe ROUX		Béatrice CHARRE - Philippe FARJON - Sylvain FULACHIER Sylvie BARBAROUX